



Communiqué de presse

16 juillet 2020

Page 1 sur 3

Conférence virtuelle : Renforcement par la numérisation de l'accès au droit

Dans le cadre de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, le ministère fédéral de la Justice et de la Protection des Consommateurs a tenu aujourd'hui une conférence virtuelle de haut niveau sur le sujet de « l'accès au droit à l'ère du numérique – tendances et défis ».

M^{me} **Christine Lambrecht**, ministre fédérale de la Justice a déclaré au sujet de cette conférence :

« Nous voulons mettre à profit les chances offertes par la numérisation pour renforcer la justice et l'État de droit. C'est la raison pour laquelle nous avons fait de la numérisation l'un des sujets centraux de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne. »

Aujourd'hui, nous avons eu des échanges sur la question de savoir de quelle manière la numérisation transforme concrètement le quotidien des juristes, et nous avons débattu de l'utilisation d'algorithmes et de l'intelligence artificielle dans le monde du droit.

Les technologies juridiques peuvent fournir un soutien énorme aux juridictions et aux barreaux et leur permettre de disposer de plus de temps pour ce qui est réellement au cœur de leur métier : l'appréciation et la qualification juridiques définitives, une fonction qu'aucune technologie ne saurait remplacer.

Avec les possibilités offertes par la numérisation, nous pouvons en outre rendre l'accès au droit plus facile en pratique pour les citoyens. Il y aura des procédures qui pourront se dérouler entièrement en ligne, et

Service de presse du ministère
fédéral de la Justice et de la
Protection des Consommateurs
Mohrenstraße 37
10117 Berlin
Allemagne

Tél. +49 30 18 580-9090
presse@bmjv.bund.de
www.bmjv.de

Responsables :
Rüdiger Petz
Dr. Stephanie Krüger

Travail rédactionnel :
Rabea Bönnighausen
Maximilian Kall
Dr. Ariane Keitel
Dr. Marius Leber
Stefan Zimmermann

nous pourrions faciliter l'accès au droit pour des personnes qui, autrement, n'auraient pas fait appel aux services d'un tribunal ou d'un avocat.

L'accès en ligne à la justice rendu possible pour tous les citoyens permet également de rendre plus facile un accès étendu au droit dans les zones rurales où les distances peuvent être plus longues pour se rendre au tribunal le plus proche. En même temps, nous devons veiller à ce que les voies d'accès à la justice non numériques soient préservées.

La confiance des citoyens demeure un élément vital pour l'État de droit. Dès lors, nous devons très tôt nous mettre d'accord sur le cadre et les conditions pour l'emploi d'algorithmes et de l'intelligence artificielle dans le domaine de la justice.

Les échanges que nous avons eus aujourd'hui sur ces sujets ont été particulièrement utiles et nous fournissent une orientation importante en ce qui concerne le développement de la numérisation dans le domaine de la justice. »

Le commissaire européen à la Justice, M. **Didier Reynders** a déclaré :

« Nous poursuivons notre chemin commun pour le développement d'une stratégie ambitieuse pour la numérisation de la justice dans l'Union européenne. Par la numérisation de nos systèmes judiciaires, nous faisons un grand pas vers l'amélioration de l'accès au droit. Avec les documents que nous rendons disponibles en ligne, les systèmes de justice deviennent plus transparents, ce qui, d'une part, conduit à une meilleure compréhension de leurs droits par les citoyens et les entreprises et, d'autre part, contribue à une certaine unité de la jurisprudence.

Les organismes publics qui emploient l'intelligence artificielle doivent être en mesure d'expliquer la manière dont l'application en question fonctionne, et ce fonctionnement doit pouvoir être contrôlé par les

autorités compétentes. Les acteurs du système de justice qui utilisent des applications d'intelligence artificielle doivent disposer des connaissances techniques nécessaires pour pouvoir évaluer les possibilités et les limites de l'application en question. Ils doivent être en mesure de comprendre et de maîtriser chacun des systèmes qu'ils utilisent. Il est clair que des décisions de justice ne devraient être rendues que par des juges. »

Après le discours de bienvenue de la part de la ministre fédérale M^{me} Christine Lambrecht, le commissaire européen à la Justice, M. Didier Reynders, a tenu le discours d'ouverture. Ont pris part à la table ronde politique qui s'est tenue ensuite M^{me} la ministre Lambrecht, ainsi que les ministres de la Justice des Pays-Bas, du Portugal et de la Slovénie. Les autres tables rondes qui se sont tenues étaient également composées de représentants éminents du monde politique, de la pratique et de la science.

Le programme complet de la conférence peut être consulté sur le site qui lui est consacré :

www.eu2020-bmju-access-to-justice.de

Sur le site de la conférence, vous trouverez en outre des informations relatives aux participants de la conférence, des clips vidéo portant sur les sujets de la conférence, ainsi que de nombreux autres documents.

En ce qui concerne les sujets de la conférence :

Comment la numérisation transforme-t-elle la justice et le marché des services juridiques ? Quelles conséquences aura-t-elle sur l'accès au droit ? Comment profiter des technologies et applications numériques pour garantir et faire valoir les droits et principes fondamentaux de l'accès à la justice et de la procédure judiciaire ? Quelles sont les possibilités offertes par l'emploi de l'intelligence artificielle dans le règlement des litiges ? Quelles sont les limites à respecter à cet égard ?

De telles questions font déjà l'objet de débats sur le plan européen. Dans le cadre de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, nous souhaitons aborder ces questions autour de la numérisation et du droit avec les États membres dans le cadre d'une conférence virtuelle de haut niveau. Nous nous réjouissons de pouvoir réunir, malgré la pandémie du Covid-19, des représentants de haut niveau de la justice ainsi que des experts de renom pour les échanges dans le cadre de cette conférence.

Les défis actuels de la pandémie de Covid-19 nous démontrent clairement l'importance de discuter de la numérisation dans le contexte de l'État de droit et de poursuivre la réflexion sur la justice dans ce sens.